

**Fédération des Victimes
du Nàzisme Enrôlées de Force** a. s. b. l.

REPRESENTANT : L'ASSOCIATION DES PARENTS DES DÉPORTÉS MILITAIRES LUXEMBOURGEOIS -
L'AMICALE DES ANCIENS DE TAMBOW - L'ASSOCIATION DES ENRÔLÉS DE FORCE VICTIMES DU NAZISME
L'ASSOCIATION DES SURVIVANTS DES ENRÔLÉS DE FORCE

Organe officiel:
«Les Sacrifiés»
Bulletin mensuel

Boite postale No 2415

1024 LUXEMBOURG-GARE

Compte chèque postal No 31329

Luxembourg, le 09 Décembre 8
9, rue du Fort Elisabeth

Monsieur Jacques SANTER
Président du Gouvernement
Ministre d'Etat
Hôtel de Bourgogne
L-1352 LUXEMBOURG

Monsieur le Ministre d'Etat,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour votre lettre du 31 Octobre dernier dans laquelle vous me demandez la communication de nos représentants pour le renouvellement des mandats pour le Comité de la Flamme du Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise.

Cependant, au cours de sa dernière réunion, le comité fédéral des V.N.E.F. a constaté avec la plus grande amertume que, depuis sa création par le règlement gouvernemental du 8 Juin 1973, le Comité de la Flamme n'a pas siégé une seule fois, même pas en assemblée constituante.

Au contraire, la promesse donnée lors de l'inauguration de notre monument national (voir plaquette, pages 12, 17, 25, 26, 58, etc. n'a jamais été tenue. Et contrairement à d'autres monuments nationaux comme en France par exemple, notre monument, toutes dimensions respectées, ne jouit toujours pas de la dignité qu'il aurait dû acquérir, ni même du respect qu'on devrait lui réserver

Car nous sommes loin de la surveillance "morale" (?) et de l'intégrité en rapport avec la sauvegarde de l'idée et des intentions qui sont à l'origine de son édification (règlement gouvernemental article 3).

Cela est douloureusement ressenti par les Enrôlés de Force (qui en furent les initiateurs et, en quelque sorte, les promoteurs), tout comme par le gros de la population ou toute personne bien-pensante qui aimerait y reconnaître la réalisation "physique" du souvenir de cette épopée tragique, mais combien glorieuse, au cours de laquelle le peuple luxembourgeois a acquis dans le sang et les larmes le sens de sa solidarité nationale.

Sans même parler de la propreté douteuse de ses environs immédiats (chiens errants et promeneurs en bikini sur le gazon), nous nous devons de signaler plus particulièrement l'état lamentable dans lequel on trouve régulièrement la Flamme Sacrée (profanée en barbecue) ou les cours intérieures réservées au recueillement qui sont toujours encore souillées par des touristes sans gêne (W.C. public ?).

... / ...

Fédération des Victimes du Nàzisme Enrôlées de Force a. s. b. l.

REPRESENTANT : L'ASSOCIATION DES PARENTS DES DÉPORTÉS MILITAIRES LUXEMBOURGEOIS -
L'AMICALE DES ANCIENS DE TAMBOW - L'ASSOCIATION DES ENRÔLÉS DE FORCE VICTIMES DU NAZISME
L'ASSOCIATION DES SURVIVANTS DES ENRÔLÉS DE FORCE

Organe officiel:
«Les Sacrifiés»
Bulletin mensuel

Boite postale No 2415
1024 LUXEMBOURG-GARE
Compte chèque postal No 31329

Luxembourg, le
9, rue du Fort Elisabeth

... / ...

Nous devons vous faire remarquer en outre que notre correspondance, envoyée régulièrement depuis des années au Comité de la Flamme, n'a jamais connue la moindre réponse, ne serait-ce que par une présence à notre Journée Nationale.

Comme d'autre part il serait pour le moins utile de penser à une relève pour l'avenir, lorsque notre génération aura disparu, nous sommes d'avis qu'il faudrait modifier le règlement, vieux de plus de 15 ans à présent, et créer un nouveau comité élargi, avec des prérogatives bien définies, dont la compétence garantirait enfin à notre monument national le respect qui lui est dû et la dignité qui à l'état actuel, lui manque complètement.

En ce qui nous concerne en tant que groupement le plus important du pays, nous devons relever l'insuffisance de notre représentation au sein du Comité de la Flamme auquel nous aimerions conférer le rôle qui lui revient, comme par exemple dans le cadre de la surveillance et de l'entretien du monument, ou encore dans l'organisation préalable des cérémonies nationales et gouvernementales (visite de hautes personnalités, etc.).

Pour notre part, nous avons pris la décision unanime de vous proposer un représentant de chaque groupe de notre organisation soit : M. Jos. WEIRICH, président national de la Fédération des V. N. E. F., M. Benny JACOB, vice-président de l'Association des EdF, M. Jules STEFFEN, secrétaire des Anciens de Tambow, Mme Josée REEFF-NOËL, présidente de l'Association des Survivants et M. Ernest STEICHEN, représentant l'Association des Parents des Déportés Militaires Luxembourgeois.

Il serait opportun à notre avis de prévoir également - pour garantir le bon fonctionnement du Comité de la Flamme - la nomination d'un suppléant pour chaque membre effectif, aussi bien pour nos représentants que pour ceux du Conseil National de la Résistance et de l'Association des Anciens Combattants de la Guerre 1939-45 et des Nations Unies.

Nous sommes persuadés que nos suggestions trouveront bonne oreille et qu'il vous sera possible de réaliser, en toute sérénité, le renouveau du Comité de la Flamme dans une ambiance de solidarité qui, malheureusement, a fait défaut jusqu'ici.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Pour le Comité Fédéral des V. N. E. F.,

Jos. WEIRICH,
Président National



Luxembourg, le 8 mars 1989

PRÉSIDENCE DU GOUVERNEMENT
MINISTÈRE D'ÉTAT

Le Président du Gouvernement

Ministre d'Etat

Vu le règlement gouvernemental du 8 juin 1973 portant création du Comité de la Flamme du Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise;

A r r ê t e :

Art.1er.- Sont nommés membres du Comité de la Flamme du Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise pour la durée de trois ans:

- M. Roger HASTERT, Maréchal de la Cour, Luxembourg,
M. François GOERENS, Président du Conseil National de la Résistance,
Luxembourg,
M. Lucien KOHN, Membre du Conseil National de la Résistance,
Capellen,
délégués du Conseil National de la Résistance;
- M. Joseph WEIRICH, Président national de la Fédération des Victimes du
Nazisme Enrôlées de Force, Dudelange,
M. Jules STEFFEN, Secrétaire de l'Amicale des Anciens de Tambow,
Kleinbettingen,
délégués de la Fédération des Victimes du Nazisme Enrôlées de Force;
- M. Emile WAGNER, 1er Vice-président de l'Association des Anciens
Combattants Luxembourgeois de la Guerre 1939-1945 et
des Forces des Nations-Unies, Remich,
délégué de l'Association des Anciens Combattants Luxembourgeois de la
Guerre 1939-1945 et des Forces des Nations-Unies;
- M. René MANTZ, Président de la Ligue Luxembourgeoise des Mutilés et
Invalides de Guerre 1940-1945, Luxembourg,
Melle Adeline TIDICK, Membre de l'Amicale des Femmes Concentrationnaires et
Prisonnières Politiques Luxembourgeoises, Luxembourg.

Art.2.- Le présent arrêté sera délivré aux membres du Comité de la Flamme pour leur servir de titre.

Le Président du Gouvernement

Ministre d'Etat

**Fédération des Victimes
du Nazisme Enrôlées de Force** a. s. b. l.

REPRESENTANT: L'ASSOCIATION DES PARENTS DES DEPORTES MILITAIRES LUXEMBOURGEOIS -
L'AMICALE DES ANCIENS DE TAMBOW - L'ASSOCIATION DES ENROLES DE FORCE VICTIMES DU NAZISME
L'ASSOCIATION DES SURVIVANTS DES ENROLES DE FORCE

Organe officiel:
«Les Sacrifiés»
Bulletin mensuel

Boîte postale No 2415

1024 LUXEMBOURG-GARE

Compte chèque postal No 31329

Luxembourg, le 27 Avril 1989
9, rue du Fort Elisabeth

Copie

Monsieur Jacques SANTER
Président du Gouvernement
Ministre d'Etat
Hôtel de Bourgogne
L-1352 LUXEMBOURG

Monsieur le Ministre d'Etat,

Par votre estimée lettre du 31 Mars 1989 vous avez bien voulu inviter les membres du Comité de la Flamme à assister à la cérémonie de dépôt d'une couronne de fleurs au Monument National de la Solidarité luxembourgeois par S.E. Monsieur le Président du Conseil des Ministres de l'U.R.S.S. et Madame N.I. RIJKOV, le Mercredi 19 Avril 1989.

En dehors des membres du Comité de la Flamme, nous avons dû constater que les membres du Conseil National de la Résistance étaient également présents à cette cérémonie.

Nous nous permettons de vous demander pourquoi alors les membres du Comité National de la Fédération des victimes du nazisme, enrôlées de force n'ont pas été invités.

Pouvons-nous vous demander quel service ou quelle personne décide à qui des invitations sont expédiées pour les cérémonies devant le Monument National de la Solidarité luxembourgeois?

Avec nos remerciements à l'avance pour vos réponses, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Pour le Comité Fédéral

Jos. WEIRICH
Président National

Fédération des Victimes du Nazisme Enrôlées de Force a. s. b. l.

REPRESENTANT: L'ASSOCIATION DES DEPORTES MILITAIRES LUXEMBOURGEOIS -
L'AMICALE DES ANCIENS DE TAMBOW - L'ASSOCIATION DES ENROLES DE FORCE VICTIMES DU NAZISME
L'ASSOCIATION DES SURVIVANTS DES ENROLES DE FORCE

Organe officiel:
«Les Sacrifiés»
Bulletin mensuel

Boite postale No 2415

1024 LUXEMBOURG-GARE

Compte chèque postal No 31329

Luxembourg, le 27 Avril 1989
9, rue du Fort Elisabeth

Copie

Monsieur Jacques SANTER
Président du Gouvernement
Ministre d'Etat
Hôtel de Bourgogne
L-1352 LUXEMBOURG

Monsieur le Ministre d'Etat,

Le soussigné Jos. WEIRICH, Président National de la Fédération des Victimes du Nazisme, enrôlées de force, vous prie de bien vouloir convoquer dans le meilleur délai possible, les membres du Comité de la Flamme du Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise et mettre à l'ordre du jour les points suivants :

1. la demande de l'Amicale des Anciens de Tombow de déposer dans la chapelle ardente une urne avec de la terre prélevée dans le cimetière de KIRSANOV, où sont enterrés des dizaines d'enrôlés de force, (lettre du 6 Septembre 1988-v/réponse du 13 Octobre 1988).
2. les personnes à inviter pour les différentes cérémonies officielles devant ledit Monument.
3. définir les emplacements où les différentes délégations sont à placer lors des différentes cérémonies officielles devant ledit Monument.
4. quand et comment sera mis en place le mécanisme pour rallumer la Flamme du Souvenir.
5. dispositions à prendre pour que la propreté actuellement douteuse, de l'intérieur du Monument et de ses environs immédiats, soit garantie, (chiens errants, promeneurs en bikini sur le gazon, la Flamme Sacrée profanée par les barbecues, les cours intérieures souillées par des touristes sans gêne).

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Pour le Comité Fédéral

Jos. WEIRICH
Président National

28 juillet 1989



Luxembourg, le

PRÉSIDENTE DU GOUVERNEMENT
MINISTÈRE D'ÉTAT

Monsieur Jos WEIRICH

Membre du Comité de la Flamme
du Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise
2415 - L u x e m b o u r g

Monsieur ,

J'ai l'honneur de vous inviter à une première rencontre du Comité de la Flamme.

Cette réunion aura lieu à la Salle de conférence du Ministère d'Etat, Hôtel de Bourgogne, 4, rue de la Congrégation à Luxembourg, le mercredi, 6 septembre 1989 à 11,00 heures.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Premier Ministre,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Joseph Beaufort', written over a horizontal line.

Ministre d'Etat

**Fédération des Victimes
du Nazisme Enrôlées de Force** a. s. b. l.

REPRESENTANT: L'ASSOCIATION DES PARENTS DES DEPORTÉS MILITAIRES LUXEMBOURGEOIS -
L'AMICALE DES ANCIENS DE TAMBOW - L'ASSOCIATION DES ENROLES DE FORCE VICTIMES DU NAZISME
L'ASSOCIATION DES SURVIVANTS DES ENROLES DE FORCE

Organe officiel:
«Les Sacrifiés»
Bulletin mensuel

Boîte postale No 2415

1024 LUXEMBOURG-GARE

Compte chèque postal No 31329

Luxembourg, le 15 Septembre 88
9, rue du Fort Elisabeth

Monsieur Jacques SANTER
Premier Ministre - Ministre d'Etat
4, rue de la Congrégation
L-2910 LUXEMBOURG

Monsieur le Premier Ministre,

Concernant la demande de l'Amicale des Anciens de Tambow de déposer dans la chapelle ardente une urne contenant de la terre prélevée au cimetière de KIRSANOW, où sont enterrés des dizaines d'enrôlés de force (lettre du 6 Septembre 1988 - votre réponse du 13 Octobre 1988)

En complément aux discussions qui ont eu lieu lors de la réunion du Comité de la Flamme le 11 Septembre dernier, je me permets d'attirer votre attention sur la note que Monsieur Joseph PETIT, Conseiller d'Etat, Gouverneur et Ancien Président de l'Association pour la construction du Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise pendant la 2e Guerre Mondiale, avait adressée le 8 Octobre 1974 à Monsieur le Président du Gouvernement, Ministre d'Etat et spécialement sur les alinéas suivants :

.....

- 3° A l'intérieur de la "chapelle" ne sera placé ni autel, ni sarcophage, mais une pierre tombale.
Au pied de cette pierre tombale il sera créé la "possibilité" pour le dépôt de cendres ou de terre.

→ Ces décisions, à l'égard desquelles les groupes qui composaient le Conseil d'Administration de l'Association pour la Construction du Monument avaient marqué leur accord,

.....

La "possibilité" de dépôt de terre ou de cendres avait été aménagée.

.....

Il n'existe donc aucune convention écrite ou orale qui aurait empêché le Gouvernement et son Président de donner son autorisation à un dépôt tel qu'il a eu lieu le 15 Septembre dernier. L'autorité responsable était libre de disposer de son bien sans devoir se référer à un quelconque règlement ou statut.

.....

.../...

Fédération des Victimes du Nazisme Enrôlées de Force a. s. b. l.

REPRESENTANT: L'ASSOCIATION DES PARENTS DES DEPORTES MILITAIRES LUXEMBOURGEOIS -
L'AMICALE DES ANCIENS DE TAMBOW - L'ASSOCIATION DES ENROLES DE FORCE VICTIMES DUNAZISME
L'ASSOCIATION DES SURVIVANTS DES ENROLES DE FORCE

Organe officieel:
«Les Sacrifiés»
Bulletin mensuel

Boite postale No 2415

1024 LUXEMBOURG-GARE

Compte chèque postal No 31329

Luxembourg, le
9, rue du Fort Elisabeth

.../...

Le Président du Gouvernement a tranché la question dans le sens de l'actualisation.....

....., il est certain que le Président du Gouvernement était seul juge et maître de la décision à intervenir,
Elle consistait sensément à n'admettre dans le monument que le dépôt de terre ou de cendres provenant d'un lieu où incontestablement, étaient ensevelis des patriotes de la plus pure essence, afin que, ni le CNR ni les Enrôlés de Force ne puissent élever de protestation justifiée sur ce point.

.....

Sur ce point l'autorisation donnée se justifiait donc entièrement, aucune voix n'étant supposée pouvoir s'élever contre ce dépôt auquel, au contraire, revenait un caractère patriotique du plus haut degré. Il serait même souhaitable que dans les mois ou années à venir, d'autres dépôts de même nature soient effectués. Ils ne feraient que porter l'idée de ce monument aux morts à un plus haut degré d'accomplissement, et de tels dépôts ne causeraient de dommage ni à qui, ni à quoi que ce soit.

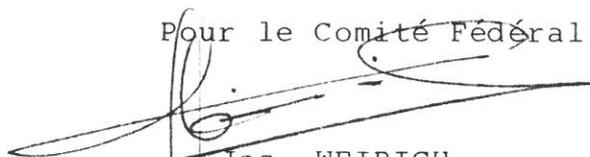
.....

Il résulte donc de cette note que :

1. Le Président du Gouvernement est seul juge et maître de la décision à prendre au sujet d'un dépôt de cendres ou de terre au pied de la pierre tombale, endroit spécialement aménagé à ces fins.
2. Le Comité de la Flamme peut tout au plus exprimer une recommandation à ce sujet.
3. Le Président de l'Association pour la Construction du Monument National en accord avec son comité s'est exprimé très clairement qu' "il serait même souhaitable que dans les mois ou années à venir d'autres dépôts de même nature soient effectués. Ils ne feraient que porter l'idée de ce monument aux morts à un plus haut degré d'accomplissement, et de tels dépôts ne causeraient de dommage ni à qui, ni à quoi que ce soit."

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Pour le Comité Fédéral



Jos. WEIRICH
Président National

9 février 1994

Luxembourg, le



MINISTÈRE D'ÉTAT

Aux Membres du Comité de la Flamme

Madame, Messieurs,

Je vous invite à assister à une réunion du Comité de la Flamme qui aura lieu à la salle des conférences du Ministère d'Etat, Hôtel de Bourgogne, 4, rue de la Congrégation à Luxembourg,

le mercredi, 16 février 1994 à 10.30 heures

avec comme ordre du jour le point unique suivant:

Visite d'Etat de Leurs Majestés le Roi et la Reine des Belges - Cérémonie devant la Flamme du Souvenir du Monument National de la Solidarité: Mise au point des questions protocolaires concernant les mouvement patriotiques.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Premier Ministre,
Ministre d'Etat,

Président du Comité de la Flamme

Luxembourg, le 21 janvier 1992



Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Madame le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 75 de notre Règlement, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Premier Ministre:

"Depuis le changement de la coalition gouvernementale en 1984, les cérémonies auprès du Monument de la Solidarité Nationale, lors des visites d'Etat, se déroulent dans un désordre certain notamment en ce qui concerne la présentation des délégués des associations patriotiques.

A l'occasion de la visite de Monsieur François Mitterrand, Président de la République Française, les délégués des Anciens Combattants et des Légionnaires, qui, au cours de la Deuxième Guerre Mondiale, ont pris part au débarquement allié à Narvik, aux campagnes d'Afrique du Nord et d'Italie ainsi qu'à la campagne de France soit comme maquisards soit comme membres des armées régulières, n'ont pas pu prendre leur place prévue par l'ordre de préséance établi par le Ministère d'Etat. Ils ont dû se ranger en fin de file après plusieurs usurpateurs de titre.

Le Ministre d'Etat peut-il donner les assurances nécessaires afin que ces incidents ne se reproduisent plus à l'avenir ?

Le Ministre d'Etat peut-il expliquer pourquoi le programme officiel n'a pas prévu, sinon une cérémonie, du moins une courte visite devant le Monument du Souvenir (Gëlle Fra) qui commémore la lutte commune de la France et du Luxembourg pendant les deux guerres mondiales ?"

Croyez, je vous prie, Madame le Président, en l'expression de ma plus parfaite considération.

Emile KRIEPS
Député